

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 octobre 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 15 octobre 2025, à 19 h 00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS(ES) :

Siège #1	Steve Roy, conseiller
Siège #2	Berthier Fortin, conseiller
Siège #3	Johanne Fillion, conseillère
Siège #4	Lyne Gagnon, conseillère
Siège #5	Marco Sirois, conseiller
Siège #6	Serge Fillion, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, Rémi Fortin.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Rémi Fortin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne le manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Rémi Fortin, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la séance à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-10-160

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR LA CIRCULATION, PHASE 1 – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE;

Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, dépose devant le Conseil municipal, le procès-verbal d'ouverture des soumissions tenu le 14 octobre 2025 à 14 h concernant les travaux d'aménagement temporaires, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique.

Les membres du Conseil prennent acte de ce dépôt et le procès-verbal est annexé aux archives municipales pour référence future.

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR LA CIRCULATION, PHASE 1 – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE

Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, dépose devant le Conseil municipal, le procès-verbal d'ouverture des soumissions tenu le 14 octobre 2025 à 14 h concernant les travaux d'aménagement temporaire, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique.

Les membres du Conseil prennent acte de ce dépôt et le procès-verbal est annexé aux archives municipales pour référence future.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 octobre 2025

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIEAUX DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR LA CIRCULATION, PHASE 1 – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE

Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, dépose devant le Conseil municipal, le procès-verbal d'ouverture des soumissions tenu le 14 octobre 2025 à 14 h concernant les travaux d'aménagement temporaire, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique.

Les membres du Conseil prennent acte de ce dépôt et le procès-verbal est annexé aux archives municipales pour référence future.

2025-10-161

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR LA CIRCULATION, PHASE 1 – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE

CONSIDÉRANT QUE des pluies diluviennes sont survenues au cours du mois de mai 2025, causant d'importants dommages à certaines infrastructures municipales, notamment un affaissement du chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relatif aux travaux d'aménagement temporaire, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2025 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc. pour un montant de 83 965.17 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises L. Michaud et Fils Inc., le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement temporaire pour la circulation, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique, au montant de 83 965.17 \$, taxes en sus.;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-162

ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR LA CIRCULATION, PHASE 1 - CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE des pluies diluviennes sont survenues au cours du mois de mai 2025, causant d'importants dommages à certaines infrastructures municipales, notamment un affaissement du chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relatif à la surveillance des travaux d'aménagement temporaire, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2025 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Aqua Ingenium, pour un montant de 15 874.00 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Aqua Ingenium, le contrat pour la surveillance des travaux d'aménagement temporaire pour la circulation, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique, au montant de 15 874.00 \$, taxes en sus.;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 octobre 2025

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-10-163

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX
DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR LA CIRCULATION, PHASE 1 -
CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE des pluies diluviennes sont survenues au cours du mois de mai 2025, causant d'importants dommages à certaines infrastructures municipales, notamment un affaissement du chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relatif au contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour des travaux d'aménagement temporaire, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2025 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est LER Inc., pour un montant de 8 041.00 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit LER Inc., le contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour des travaux d'aménagement temporaire pour la circulation, phase 1 – Chemin de la Réserve-Faunique, au montant de 8 041.00 \$, taxes en sus.;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS LIMITÉS AUX SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la période de questions, limitée aux sujets inscrits à l'ordre du jour. Il est constaté qu'aucun membre du public n'est présent à la séance extraordinaire, aucune question n'est posée.

2025-10-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 15 octobre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 05.

Rémi Fortin
Président de la séance

Line Beaulieu
Adjointe administrative

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire